

## WEB CONF DU 22 FEVRIER 2018

### TEMPS BENEVOLE

#### Questions préalables – Robert de Nice

Dans le rôle de coordination devons-nous décompter le temps passé :

- au recrutement de futurs membres du CC ?
- au tutorat d'un futur membre en approche du CC ?

#### **Compte-rendu de la webconférence animé par Cyrille :**

##### I) Point sur le pourquoi du temps bénévole, à la fois politique et prendre soin

Certaines personnes travaillent comme ressources, pas dans les réunions CC mais actives sur des tâches. Peut-on les compter dans le temps bénévole ?

- Toute personne engagée de manière régulière est invitée à partager son temps bénévole. Avoir cette attention là. La fiche temps bénévole formalisée ne concerne que les membres des CC et à partager avec votre référent-e et Cyrille qui suit le temps bénévole. Pour tous les autres, cela peut-être un bon outil pour poser la question du temps passé dans cet engagement. Peut servir de garde-fou.

##### II) Quelle rythmique : temps et partage

- Rythmique personnelle : Se poser et remplir cette fiche une fois par trimestre. Permet d'avoir un éveil, une conscience de son temps donné pour potentiellement faire attention.
- Rythmique de consolidation une fois par an est plus difficile. On a une vision partielle, plus de réel souvenir. C'est le moment du bilan temps bénévole.
- Pas de volonté d'exhaustivité. Nous ne sommes pas à la minute près.
- Rythmique de partage : Aborder cette question en cc une fois par trimestre ou semestre pour prendre soin les uns des autres et vérifier que tout le monde est ok avec ça et qu'il n'y a pas de non dits. Chaque personne fait ce qu'elle peut, pas de jugement, toutes les situations sont différentes.
- Le fait de pouvoir gérer, compiler le temps total sous un format précis est important pour l'administratif.
- Travail de 3 ans pour construire le fait de pouvoir prendre en considération ce temps bénévole : demande du temps et du cadre.
- Cette année : nous prenons en compte le temps bénévole 2017 de tous les membres des CC protocolés, tous les GLE et toutes les personnes qui sont venues aux rencontres

réseaux

- Jusqu'à présent n'a concerné que les GL protocolés car besoin de passer une phase d'essai.
- Questions :
  - 1) si protocolé en cours d'année et que décompte fait à partir de la signature, besoin de faire une restitution d'avant la signature ?

Le mieux est de le faire sur une année entière. La différence est pour les GL protocolés pour qui le temps bénévole vient en appui de la demande du reçu fiscal. Donc à faire selon votre convenance, votre temps.
  - 2) Tous les membres du CC ne l'ont pas forcément fait... il est nécessaire pour l'asso que je leur demande d'évaluer leur temps bénévole ? Dois-je leur demander ?

Mail envoyé par Cyrille est à transférer à tous les membres du CC, chacun à donc la possibilité de le faire pour l'année passée et / ou l'année à venir. Ce mail permet de se reposer ensemble en CC cette question.
- Etre attentif à éviter l'épuisement des membres des CC

### III) Pourquoi-Comment sur le temps bénévole ?

- Envoi d'un fichier dans le mail de Cyrille.
- Fiche temps qui sert d'exemple pour projeter l'année que vous avez passé.
- Réunion CC : si présent : inscrire les dates et considérer le temps moyen de chaque réunion. Ce sont les dates qui sont aussi très importantes !!
- Question : est-ce que l'on compte les repas, pastis, etc... et les transports.
- Quand vous vous déplacez à la rencontre réseau, vous compter le temps du moment où vous partez de chez vous jusqu'à votre retour. Vous êtes en dehors de chez vous, donc c'est du temps pour l'asso. Etre souple et flexible mais ne pas non plus aller à l'extrême et l'exagérer...
- Quand évènement précis, c'est simple.
- Quand rôle suivi des actions c'est plus complexe, car on ne compte pas tous les temps d'échanges avec chaque porteur de projet, d'action.
- Selon les cas de figure, les tâches et les rôles, il faut parfois évaluer, il n'est pas possible d'être exhaustif. Difficile également de pointer.
- Ce qui est important, c'est qu'en face d'une tâche, il y ait une estimation juste de votre temps passé.
- Si temps passé incohérent : trop élevé par rapport à la tâche, la personne peut être amenée à être interpellée... Chasse aux incohérences pour la bonne pratique de ce temps.

#### IV) Les reçus fiscaux

- Ne concerne que les GL protocolés et une ouverture pour les personnes qui viennent aux Rencontres Réseaux
- Fichier envoyé uniquement aux GL protocolés.
- Ne prend pas en compte le temps bénévole, pas encore vu par l'administration fiscale. Mais considère les frais engagés pour le GL : Déplacements pour les RR, pour les réunions de CC, etc... Accompagné d'un barème spécifique.
- Reçu fiscal avec abandon des frais au bénéficiaires de l'association. Possible uniquement si le temps bénévole est fourni et sur justificatif des dépenses.
- Très cadré car contrôlé par l'administration fiscale.
- Pour cette année, il y a le compte personnel d'activité qui est mis en place par l'état (=ancien droit individuel à la formation). Depuis le 1er janvier 2018 et en regard du temps bénévole 2017, quand engagement dans de l'encadrement associatif de bénévole, si plus de 200h, un quota de droit à la formation sera attribué à la personne. Nous allons regarder cela pour la première fois cette année. Uniquement possible pour les GL protocolés car nécessite d'être intégré dans la gouvernance de Colibris.